

Anor infos

Notre mascotte



> DOSSIER

Anor, le point culminant
du Nord avec 271 mètres
P.12 et 13

DOSSIER
P.12-13





Le Mot du Maire	3
Etat Civil	4
Extraits des Conseils Municipaux	5/6/7
Infos Santé	8
Temps forts 2023	9/10/11
Le dossier	12/13
Environnement	14
Rénovation énergétique	15
Vie pratique	16
Habitat	17
Biodiversité	18/19
CCAS	20/21
Travaux	22/23
Festivités à venir	24

★ PRATIQUE

mairie

5 et 5 Bis Rue Léo Lagrange
B.P. 3 - 59186 ANOR
03 27 59 51 11
www.anor.fr
contact-mairie@anor.fr

OUVERT LUNDI
de 8h30 à 12h - de 14h à 18h
OUVERT DU MARDI AU VENDREDI
de 8h30 à 12h - de 14h à 17h30
FERMÉE LE SAMEDI



application mobile

"My Anor"
téléchargeable sur

Google Play App Store



ALSH Ludothèque Médiathèque

36 rue Pasteur - 59186 ANOR
03 27 59 36 36
le36@ville-anor.fr
f Le 36 Anor

Jours et horaires d'ouverture au public
Mercredi : 9h-12h30 / 14h-20h
Judi : 9h-11h30 / 13h30-18h
Vendredi : 9h-11h30 / 13h30-20h
Samedi : 9h-12h

Syndicat d'initiative d'Anor et du Pays d'Oise

La Malterie
Espace Michel Vanderplancke
16 rue du Général de Gaulle
59186 ANOR
03 27 59 57 69
f Anor Syndicat D'initiative
si.anor59186@gmail.com

OUVERT AU PUBLIC
mardi et jeudi > de 14h à 16h
vendredi > de 10h à 12h et de 14h à 16h
samedi > sur rendez-vous

PERSONNES À CONTACTER
Jean-Claude COUTURE > **03 27 59 60 93**

ESPACE France SERVICES d'ANOR

9, Rue Georges Clémenceau
59186 ANOR
(Bureau de Poste d'Anor)
03 27 53 69 88
anor@france-services.gouv.fr



HORAIRES D'OUVERTURE
lundi > de 10h à 12h
mardi, jeudi et vendredi
> de 9h à 12h et
de 13h30 à 16h30
mercredi et samedi > de 9h à 12h

PORTES OUVERTES



LOGEMENTS LOCATIFS ET EN ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

ANOR - LA VERRERIE BLANCHE

Vendredi 16 février de 13h à 18h
& Samedi 17 février de 9h à 12h



Une année 2024 ambitieuse

Chères Anoriennes, chers Anoriens,

L'année 2023 s'est terminée dans un contexte mondial tendu et particulièrement inquiétant avec la guerre en Ukraine, le conflit dans la bande de GAZA, une inflation pénalisante et plombante pour les foyers.

Les fêtes de fin d'année auront permis, espérons-le, de mettre un peu de baume au cœur en se ressourçant avec nos familles et nos amis.

Quel bilan 2023 et quelles perspectives 2024 pour notre commune d'Anor ?

Les travaux engagés ont pris un peu de retard dans leur finalisation il faut le reconnaître !

L'écoquartier de la Verrerie Blanche (classé à l'étape 3 sur 4) suscite toujours autant d'intérêt des hautes instances pour son exemplarité dans la conception de la reconquête d'une ancienne friche industrielle.

Les 17 logements devraient nous être livrés pour le second trimestre 2024, bon nombre de candidatures sont d'ores et déjà enregistrées.

Milour a connu une année relativement calme en raison d'un arrêté préfectoral contraignant les périodes d'intervention et par ailleurs les exigences des services de l'Etat et plus particulièrement la 3^e phase relative au renforcement de la digue, décalée en avril-mai 2024.

Noréade a restauré l'alimentation d'eau et la défense-incendie du secteur du Maka (décembre 2023).

La micro-crèche, quant à elle, a subi de plein fouet la crise de l'augmentation du coût des matériaux. Il nous a fallu « revoir la copie », notamment la dimension du bâtiment. Le nouvel appel d'offres lancé a permis d'envisager la construction avec sérénité tout en maîtrisant la dépense.

Nous continuons de **projeter la commune dans le 21^e siècle** en renforçant au maximum des orientations significatives et incontournables liées à l'environnement et à la baisse des consommations énergétiques. Nous « **verdirons** » encore plus les prochains dossiers dont nous vous parlerons concrètement. (Mairie, école, espace social...) avec la volonté sans faille d'aller chercher le maximum de subventions possibles auprès de nos financeurs engagés à nos côtés (L'Etat et le Pacte 2, la Région, le Département, l'Europe, la CCSSA).

Cet **état d'esprit** se décline au quotidien, avec les bâtiments publics qui « passés au peigne fin » des économies d'énergie potentielles, représentent une **priorité** par un contrôle et un suivi vigilants.

Comme vous pouvez l'imaginer au travers de mon propos, la **gestion rigoureuse** de nos finances et de notre capacité à investir demeure une « **feuille de route** » inflexible et intransigeante.

Par ailleurs, **votre bien-être** de chaque jour reste une préoccupation constante grâce aux différents services proposés.

Le deuxième semestre de l'année écoulée fut riche en animations, en manifestations. C'est l'occasion pour moi de remercier les personnels impliqués, les associations, les prestataires pour leur mobilisation.

La mobilisation fut totale également lors de l'inauguration du « **Point Culminant du Nord** », le 18 novembre dernier. On en parlait depuis longtemps, c'est chose faite maintenant ! Nos **271 mètres** ont été identifiés au terme d'un circuit, valorisant notre sympathique **douanier : Jean-Lou l'GABELOU**, résident du Point du Jour. C'est le sujet du dossier que je vous invite à découvrir, valorisant notre Commune d'Anor (à utiliser sans modération).

En ce début d'année, au nom du Conseil Municipal et des personnels, je vous présente nos meilleurs vœux pour 2024. Soyez heureux !

Vous pouvez bien évidemment nous faire remonter vos suggestions, vos critiques, vos propositions par tout moyen (anor.fr, contact-mairie@ville-anor.fr, courrier).

Bonne lecture.
Vous restant fidèlement dévoué et à votre écoute.

★ Jean-Luc PERAT,
Maire d'Anor
1^{er} Vice-Président de la C.C.S.A





★ ILS SE SONT UNIS

- 05/08/2023 Ludovic CHAUDRON et Angélique LECAT
- 12/08/2023 Julien PROVENZANO et Amélie THIEBAUT
- 26/08/2023 Guillaume DUFRENOIS et Aurélie PAPON
- 16/09/2023 Xavier DE SCHUYTER et Manon DEFLORENNE

★ Du 28 juin 2023 au 31 décembre 2023 Bienvenue à

- 24/06/2023 Aria CHOPIN
- 07/07/2023 Axelle MARCHAND
- 10/07/2023 Ulysse CARLIER
- 19/07/2023 Maïssa LAMBERT
- 20/07/2023 Pauline BOUCAUX
- 20/07/2023 Noham JOSSE
- 16/08/2023 Timéo PELLETIER PUAUD
- 20/09/2023 Eliana DUJARDIN
- 07/11/2023 Nelyo WATTIGNY
- 08/11/2023 Lyam BEAUNÉ
- 10/11/2023 Raphaëlle COLETTE
- 22/11/2023 Dawson MÉHAUT
- 24/11/2023 Swann VANDROMME

★ NOS CONDOLÉANCES aux familles et amis de

- | | | | |
|------------|-------------------|------------|------------------------|
| 23/01/2023 | Laurent BAIVIER | 29/09/2023 | Michel LEROY |
| 03/07/2023 | José WAROQUIER | 01/10/2023 | Didier ANDRÉ |
| 08/07/2023 | Anne-Marie GÉNARD | 22/10/2023 | Bruno CUVELIER |
| | veuve LOISON | 28/10/2023 | Jean-Claude POMMEROLLE |
| 23/07/2023 | André NENTIEN | 14/11/2023 | Jacqueline MEUNIER |
| 23/07/2023 | Sylvia ADAM | 26/11/2023 | José GHYS |
| | épouse MOREAU | 26/11/2023 | Michelle BASTIN |
| 25/07/2023 | Jacques BERGER | 03/12/2023 | Timéo PELLETIER |
| 03/08/2023 | Daniel POTTIER | 04/12/2023 | Thérèse ERIBON |
| 14/08/2023 | Jean NORTIER | | veuve GILLOT |
| 09/09/2023 | Guy DEBOUZY | 16/12/2023 | Eric LAURENT |
| 24/09/2023 | Daniel SERVIEN | | |

★ Cartes d'identité et passeport : ATTENTION !

La Mairie d'Anor n'est pas équipée et les délais restent particulièrement longs pour obtenir un passeport et/ou une carte nationale d'identité, notamment pour avoir un rendez-vous dans une Mairie équipée d'un dispositif de recueil.

Mairies équipées les plus proches : Fourmies, Sains-du-Nord, Hirson, La Capelle, Jeumont, Aulnoye-Aymeries.

Nous vous rappelons aussi que : Vous pouvez pré-remplir le dossier sur le site <https://ants.gouv.fr> VOUS GAGNEREZ AINSI DU TEMPS LORS DE VOTRE RENDEZ-VOUS EN MAIRIE.



Les documents à fournir dépendent de votre situation :

CARTE D'IDENTITE

- le N° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de votre démarche (pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)
- une photo d'identité de moins de 6 mois et ressemblante
- un justificatif de domicile de moins d'un an
- un acte de naissance de moins de 3 mois sauf si vous produisez un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou si l'état civil de votre commune de naissance est dématérialisé
- un justificatif de nationalité française (uniquement si vous ne disposez pas d'un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans et si votre nationalité ne ressort pas de votre acte de naissance). Vous n'êtes pas concerné si vous êtes né(e) en France ou à l'étranger d'un parent français ou d'un parent étranger lui-même né(e) en France ou si votre acte de naissance comporte une mention relative à votre nationalité française (décret de naturalisation, déclaration acquisitive par exemple).

Pour un mineur, il faudra fournir :

- un justificatif domicile des parents de moins d'un an (original + photocopie)
- une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)

PASSEPORT

Préparer les pièces justificatives pour votre rendez-vous en mairie :

- le N° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de votre démarche (pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)
- un photo d'identité de moins de 6 mois et ressemblante
- un justificatif de domicile de moins d'un an
- une carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans
- un acte de naissance de moins de 3 mois sauf si la carte d'identité est valide ou si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé
- un justificatif de nationalité française (lien) si vous n'avez pas de pièce d'identité valide ni d'acte de naissance
- un timbre fiscal de :
 - 86 euros pour un majeur
 - 17 euros pour un mineur entre 0 et 14 ans
 - 42 euros pour un mineur entre 15 et 17 ans. Si vous achetez un timbre pour mineur pour votre demande, vous devrez être mineur le jour du dépôt de votre demande en mairie.

Pour un mineur, il faudra fournir :

- un justificatif domicile des parents de moins d'un an (original + photocopie)
- une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)

★ PRINCIPALES DÉCISIONS du Conseil Municipal...

Les textes ci-dessous sont une synthèse des principales décisions du Conseil Municipal.

Si vous souhaitez obtenir l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux, il est possible de les consulter en ligne sur le site <http://www.anor.fr> (Rubrique Vie Municipale - PV du Conseil Municipal), affichés en Mairie sur demande auprès du Secrétariat Général, ou sur l'application mobile My Anor à télécharger sur Google Play ou l'App Store.

Séance du 21 juin 2023 (extrait)

Un soutien pour les anoriens contre les frelons asiatiques

La commune d'Anor souhaite mettre en place un dispositif d'aide financière à compter de juillet 2023, à destination des particuliers, afin de participer à la lutte collective, dont le frein principal est le coût de la destruction.

Intitulé du programme : aide financière pour la destruction de nids de frelons asiatiques.

Montant de l'aide financière : participation de 50% du coût T.T.C. (arrondi à l'euro près) supporté par le bénéficiaire pour la destruction de nid de frelons asiatiques, plafonnée à 50 €.

Bénéficiaires : particulier propriétaire foncier ou ayant droit de la commune. Il est précisé que les nids situés sur le domaine public seront pris en charge par la Commune d'Anor.

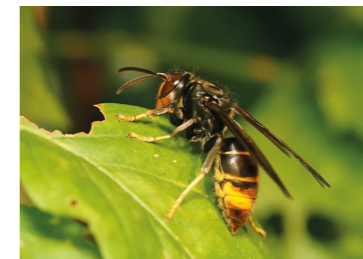
Un nid dangereux pourra être pris en charge par la collectivité en cas d'inaction du propriétaire, la facture réglée par la Commune lui sera réclamée par les services en charge.

Modalités de versement de l'aide financière :

Le demandeur devra fournir :

- La facture de l'année en cours attestant la destruction d'un nid de frelons asiatiques établie par un professionnel qui devra pouvoir justifier d'un agrément pour l'application de produits antiparasitaires à usage agricole et d'une assurance de responsabilité civile professionnelle pour l'utilisation de ces produits.
- Titre de propriété ou justificatif du statut d'ayant droit.
- Relevé d'identité bancaire.

La collectivité procédera au versement de l'aide financière, sur présentation de dossiers complets.



En bref... LES AUTRES DÉCISIONS PRISES...

- Attribution d'une subvention au titre de l'année 2023 de 2.333€ au profit de l'association Scènes de Méninges - 18 voix pour et 1 abstention
- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 250€ au Club de Scrabble de l'école du Petit Verger - Favorable à l'unanimité
- Acceptation de l'offre de prix de la SARL Natur'&Co pour la vente de bois de la parcelle P10 - Favorable à l'unanimité
- Evolution des tarifs de la restauration scolaire à partir de septembre 2023 - Favorable à l'unanimité
- Vente d'une bande de terrain de 333m2 au profit de M. Dominique DHAMELINCOURT - Favorable à l'unanimité
- Renforcement du réseau électrique pour la viabilisation du site des AFA - Favorable à l'unanimité
- Programmation pluriannuelle 2021-2023 de rénovation de façades : attribution des subventions municipales pour les travaux de M. et Mme WALLERAND rue de Momignies et Mme BALLIGAND rue de Trélon - Favorable à l'unanimité
- PIG Habiter Mieux : attribution des subventions municipales pour les travaux d'amélioration de logement de Mme DELFORGE rue Pasteur - Favorable à l'unanimité
- Modification du règlement intérieur et évolutions des tarifs pour les locations de salles des fêtes - Favorable à l'unanimité
- Modification du règlement intérieur du service enfance et restauration scolaire municipale - Favorable à l'unanimité
- Approbation de la motion de l'AMRF relative au « Zéro Artificialisation Nette » - Favorable à l'unanimité
- Désignation des bénéficiaires de ventes d'herbes pour l'année 2023 - Favorable à l'unanimité
- Approbation de l'état d'assiette des coupes de bois en forêt communale de l'année 2023 - Favorable à l'unanimité

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet



En bref...

LES AUTRES DÉCISIONS PRISES...

- Opposition à l'adhésion de la CCSA au SIAVED - 5 pour, 14 contre et 2 absentions
- Accord du Conseil Municipal de l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'AVELIN, d'IWUY, d'ENQUIN-LES-GUINEGATTE et TORTEQUESNE - Favorable à l'unanimité
- Programmation pluriannuelle 2021-2023 de rénovations de façades : attribution de subventions municipales pour les travaux de M. et Mme DUC Quartier de la Verrerie Noire, M. DELLOUE rue du Point du Jour, M. et Mme MAIZIERES rue de la Petite Lobiette - Favorable à l'unanimité
- PIG HABITER MIEUX : attribution des subventions municipales pour travaux d'amélioration de logement à Mme TAQUET rue des Romains - Favorable à l'unanimité
- Nouvelle tarification du forfait nettoyage pour les associations - Favorable à l'unanimité
- Aménagement de trottoirs et entretien de la RD963, signature d'une convention entre le département et la commune - Favorable à l'unanimité
- Vente d'une bande de terrain de 426m² au profit de M. et Mme DHAMELINCOURT Dominique - Favorable à l'unanimité
- Création d'un nouveau réseau électrique Verrerie Blanche - Favorable à l'unanimité
- Proposition de modification du tableau des emplois du personnel communal permanent - Favorable à l'unanimité
- Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales - Sont élus à l'unanimité M. SAUVAGE Bernard suppléant et Mme BALIN Marie-Josèphe titulaire

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet



Séance du 26 septembre 2023 (extrait)

Aménagement de trottoir et entretien sur la route d'Hirson

La commune d'Anor a récemment décidé de mettre en œuvre des travaux pour la création d'un trottoir le long de la rue d'Hirson et notamment entre l'entrée d'agglomération en venant d'Hirson et le Garage Courty.

Ces travaux ont été validés et subventionnés par le département du Nord dans le cadre du dispositif AAT. Dans le cadre de cet aménagement, il y a lieu d'établir et de signer une convention entre le département et la commune.

Cette dernière a pour objet :

- De préciser les conditions d'occupation du domaine public routier départemental,
- De définir les modalités techniques, administratives et financières,



Subventions municipales pour les rénovations de façades

Proposition d'attribution des subventions municipales aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation de façades

Par délibération du Conseil Municipal en date du 25 Novembre 2020, il a été décidé de renouveler l'opération pluriannuelle de rénovation de façades sur l'ensemble du territoire communal pour la période 2021-2023.

Je vous rappelle en quelques mots les éléments de notre engagement :

- Taux de participation de 30% du montant H.T des travaux dans la limite d'un plafond de 22.800€ par immeuble
- Ordre de priorité = à l'ordre d'arrivée des demandes pour les propriétaires déjà inscrits, de leur engagement à réaliser les travaux et de l'évolution de la consommation budgétaire.

Depuis notre dernière réunion de Conseil, nous avons reçu 3 demandes et il convient à ce titre de s'exprimer conformément à notre engagement du 25 novembre 2020, il s'agit de :

N°	RUE	PROPRIETAIRE	Année souhaitée	ENTREPRISE	Montant Total HT	Montant éligible HT	Plafond	Part Ville d'Anor 30%	Travaux réalisés
51	Quartier de la Verrerie Noire	M. et Mme DUC	2023	BJ ENERGIES	15.517,00€	15.517,00€	22.800€	4.655,10€	Isolation des murs par l'extérieur
29	Rue du Point du Jour	M. DELLOUE Erwan	2023	CH&C GROUZELLE	5.942,20€	5.942,20€	22.800€	1.782,66€	Ravalement de façade
8	Rue de la Petite Lobiette	M. et Mme MAIZIERES	2023	Pierre BARBIEUX	34.083,70€	33.593,70€	22.800€	6.840€	Ravalement de façade
TOTAL								13.277,76€	

A l'unanimité (excepté 20 votes et 1 abstention pour la demande au nom de Mr et Mme MAZIERES), le Conseil Municipal accorde le versement demandé pour chaque propriétaire.

Séance du 28 novembre 2023 (extrait)

Mise en place du nouveau dispositif d'aide financière pour la rénovation des façades à destination des habitants

Le dispositif d'aide pour la rénovation de façades de 2020-2023 aura permis de rénover 22 façades anoriennes, en attribuant aux propriétaires un total de 64.159,94€ de subventions.

Cette aide financière est reconduite pour la période 2024-2026 !

La commune souhaite poursuivre cette action de restructuration de la ville afin d'obtenir une redynamisation économique du centre par un renforcement du commerce, une optimisation des capacités d'accueil de nouveaux habitants et une attractivité renforcée.

Pour obtenir plus de renseignements sur les modalités, n'hésitez pas à contacter les services municipaux.



Loi relative à l'accélération des énergies renouvelables

► Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune

Les zones d'accélération des énergies renouvelables doivent être définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée ;

Les zones d'accélération des énergies renouvelables doivent être définies dans l'objectif de prévenir et de maîtriser les dangers ou les inconvénients qui résulteraient de l'implantation d'installations de production d'énergies ;

L'identification des zones d'accélération doit être réalisée en concertation avec le syndicat mixte gestionnaire du parc naturel régional de l'Avesnois, aire protégée au titre de l'article L110-4 du code de l'environnement, pour ce qui concerne les zones situées en son sein ;

La présence d'une aire protégée au niveau du site de la Galoperie inscrite au conservatoire des espaces naturels Hauts de France sur le périmètre communal au titre de l'article L110-4 du code de l'environnement et de la zone Natura2000 FR3100511 forêts, bois, étangs et bocage herbagé de la Fagne et du plateau d'Anor doit être prise en compte ;

L'élaboration des zones d'accélération énergies renouvelables doit faire l'objet d'une concertation du public et d'un débat en conseil communautaire.

En bref...

LES AUTRES DÉCISIONS PRISES...

- Autorisation d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant maximum de 100€ - Favorable à l'unanimité
- Détermination du coût moyen horaire des agents techniques municipaux fixé à 20,14€ - Favorable à l'unanimité
- Décision modificative à apporter au budget de l'exercice 2023 - Favorable à l'unanimité
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 - Favorable à l'unanimité
- Nouvelle tarification : des droits de place et permis de stationnement, des interventions des services techniques, des locations de salles, des concessions cimetièrre et des repas simple en livraison chaude au Clos des Forges - Favorable à l'unanimité
- Programmation pluriannuelle 2021-2023 de rénovation de façades : attribution des subventions municipales pour les travaux de M. PAUL Christian rue du Maréchal Foch - Favorable à l'unanimité
- Acceptation de l'offre de prix de Mr TUTIN concernant la vente de bois à couper des rebus issus de l'entretien effectué par le SIABOA - Favorable à l'unanimité
- Signature de la convention relative à l'obligation réelle environnementale parcelle ZC 37 - Favorable à l'unanimité
- Fixation de l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2024 - Favorable à l'unanimité
- Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune - Approbation à l'unanimité
- Modification du tableau des emplois du personnel communal permanent - Favorable à l'unanimité
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de Thivencelle - Favorable à l'unanimité

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet





En 2024, je suis solidaire je donne mon sang !

**LES RÉSERVES DE SANG
SONT EN BAISSÉ.**

**Mais ne baissons pas
les bras !**



PARTAGEZ
DOMINEZ

En 2023, 54 Anoriens ont donné leur sang. Remercions-les.

Le don de sang, de plasma ou de plaquettes est irremplaçable pour aider des milliers de malades. L'Établissement français du sang tire la sonnette d'alarme en ce début d'année, le niveau des réserves est trop faible.

Ne choisissez pas entre la grippe et le Covid-19.

ICI
Faites-vous vacciner contre les deux.

65 ans

La grippe et le Covid-19 sont toujours là : la vaccination est le moyen le plus efficace de vous protéger. Faites-vous vacciner contre chacun de ces virus. PARLEZ-EN À VOTRE PHARMACIEN.

ameli.fr



Mise à l'honneur des élèves de CM Ecole du Petit Verger - Scrabble



Anor Plage et les mascottes de l'Association Fashion Dance - Août 2023



La givree anorienne organisée par l'Association Esprit trail 25 octobre 2023



Commémoration du 11 novembre 2023



Halloween Centre aéré 31 octobre 2023



Firmin RICHEZ - Gagnant du concours petit champion de lecture avec le réseau Médi@pass



Inauguration Point culminant du Nord 18 novembre 2023



1000 bornes du Sud-Avesnois dans le cadre du Téléthon 1^{er} et 2 décembre 2023

ENSEMBLE DANS LES HAUTS DE FRANCE

ET ENCORE PLUS PRÈS DE VOUS POUR :
 Informer et accompagner les patients & les aidants
 Sensibiliser le grand public
 Soutenir la recherche

JE FAIS UN DON POUR LA DÉLÉGATION HAUTS DE FRANCE

Ligue française contre la sclérose en plaques Ensemble en Hauts-de-France

L'HÔPITAL SAINT PHILIBERT RUE DU GRAND BUT 59160 LILLE (CHRU)

hautsdefrance@lfsfp.fr @LFSEPdelegationHDF @LFSEP_HDF

VENEZ TESTER VOTRE AUDITION

En collaboration avec Mme Carlier, Audioprothésiste à Trélon

MERCREDI 28 FÉVRIER
 Gratuit et ouvert à tous

MAISON DE SANTÉ D'ANOR
 9 bis, rue Georges Clémenceau

SUR RENDEZ-VOUS DE 9H À 16H

POUR PRENDRE RDV : 07 81 22 69 41 ou scannez ce QR Code

CPTS territoire de santé



CSC été 2023 (11-17 ans)

Les jeunes anoriens ont accès aux différentes activités d'été proposées par le CSC de Fourmies.

- Parc d'Argonne
- Forum des Sciences
- Parc d'Ohlain
- Parc Astérix
- Musée Grévin/Tour Eiffel
- AquaMundo
- Japan Expo
- Cinéma
- Piscine
- Soirée à thème
- Grands Jeux
- Sports
- Koézio
- Laser Game
- Fourmies Party

Ludothèque 36

- Soirées Jeux de société / Jeux Vidéos
- Soirée jeux inter-centres (avec Wignehies)
- Ateliers réalité virtuelle/Simulation de conduite
- Ateliers flocage avec « Le Central » de Fourmies
- Ateliers numériques
- Tournois jeux vidéo (FIFA, Rocket League, Forza, Mario)
- Championnat de France « Rocket-Bib » vainqueur 2023 suite à la finale face à Verdun le 3 juillet 2023 avec un déplacement chez eux.
- Sortie « Hauts de France propre » avec les jeunes

Médiathèque 36

- Murder Party
- « Ça dévisse au 36 » CLEA
- Quinzaine du Conte (Marion Cailleret)
- Atelier écriture pour séniors avec Marie Servien
- Partir en Livre (Julien Martinière)
- Clémence Simon atelier ADN dans le cadre de la fête de la science
- Bébés lecteurs
- Conférence journée de la biodiversité avec « À deux mains Verrerie Blanche »
- Expo sur les robots du Forum des Sciences
- CLEA DJ Stamiff et Mwano
- Spectacle spécial bébés lecteurs « Les petits poissons » par les « P'tits Art'PentEURs de Thiérache »
- Exposition « Portraits de lecteurs » de la Baraque Liberté
- Portage à domicile des documents du Réseau Médi@Pass sur Anor

ALSH Été

du 10 au 28 juillet 2023
105 enfants de 4 à 13 ans accueillis

ALSH Toussaint

du 23 octobre au 3 novembre 2023
52 enfants de 4 à 13 ans accueillis



Murder Party





ANOR, le point culminant du nord avec 271 mètres !

Douanier de 5,40 mètres né le 1^{er} mai 2007



Sur la piste de Jean-Lou l'GABELOU

La Commune d'Anor avait pris la décision le 20 novembre 1867, il y a 156 ans (presque jour pour jour) de faire construire sur un terrain communal lieu-dit « Le Point du Jour », un bâtiment scolaire à usage des deux sexes, destiné à se substituer à celui du Rie-de-Bon-feu. Le montant du devis fut de onze mille francs avec comme architecte Monsieur d'Avesnes.

La population scolaire devenant élevée, le Conseil Municipal décida le 28 mai 1881 la création d'une école de filles, afin de séparer les sexes. Le bâtiment existant fut doublé, la dépense avec le mobilier s'éleva à vingt mille deux cent deux francs et soixante-dix-neuf centimes ».

Cette École pour l'anecdote fut transformée pendant la première guerre mondiale 1914-18 en camp de prisonniers français.

Ayant compté plus de 120 élèves à la belle époque de Monsieur et Madame Claude MOURY, de Pierre BROUAUD, l'École accueillait de nombreux enfants de la Galoperie, et de ce secteur proche de la frontière belge pour peu à peu se dévitaliser et fermer en 2004. Rendons hommage aux enseignants qui ont marqué cette belle école : Madame DEGRÉMONT Anne-Lyse ; Monsieur CHAPPAT Jean-Louis ; Madame VANDERPLANCKE Marie-Claire ; Monsieur WACQUEZ Bruno ; Madame BESSOZI ; Madame WILLIALE ; Madame BACQUET Cathy, collègue de notre ami Éric PÉTINIAUD, à qui aujourd'hui, nous souhaitons témoigner de toute notre reconnaissance et de notre sympathie.

Un peu d'histoires sur le Point du Jour et son école Camp de prisonniers 1914-1918



ANDRÉ DEWELDE
F. F. I.
TOMBÉ AU CHAMP D'HONNEUR
LE 7 SEPTEMBRE 1944

Le 7 Septembre 1944
Il y avait deux et trois fois
Des soldats allemands sont entrés dans la classe
de Monsieur et Madame Dewelde...
En voyant leurs ombrelles, il comprit
qu'ils étaient venus à Anor...
Il fut emmené et fusillé quelques
instants après...
Ce buste nous a été remis
par Madame Besson (à l'époque mademoiselle Fassin
élève de Monsieur Dewelde)

André DEWELDE

Hommage à Eric PETINIAUD



Une salle de convivialité est dénommée Éric PÉTINIAUD car elle correspond bien à sa personnalité d'humaniste engagé pour le bien et le bonheur des autres. Hussard de la République, il s'est toujours mobilisé afin de créer les meilleures conditions de réussite pour les élèves qui lui étaient confiés. Et c'est avec passion et dévouement qu'il s'est battu pour préserver et sauver cette École du Point du Jour pendant une dizaine d'années comme Directeur de 1994 à 2003. Débordant d'énergie, il a profondément marqué notre Commune d'Anor à travers de ses différents engagements associatifs et politiques.

Au sein de Festiv'Anor pendant 25 ans, il en fut le Président actif pendant une dizaine d'années. Au Syndicat d'Initiative, il donna également du temps comme au Conseil Municipal de 1995 à 2001. Les avis sont unanimes : Éric était un homme bon, humain, généreux, souriant, attentif, disponible pour les enfants et les familles, engagé, un peu « gaffeur » parfois...



Le Point Culminant du Nord

L'inauguration s'est déroulée le samedi 18 novembre 2023 en présence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental du Nord ; Benjamin SAINTHUILE, Député de la 3^e circonscription ; Guislain CAMBIER, Sénateur du Nord ; Carole DEVOS, Conseillère Départementale et Jean-Luc PÉRAT, Maire d'Anor.

Remerciements La Mairie reconnaissante

► Cette inauguration a pu se dérouler grâce au concours et à l'implication des Amis du Point du Jour, le Club de Modélisme Ferroviaire, la radio Echo-FM, le Syndicat d'Initiative, le Comité d'organisation et Pélagie GABEZ pour la conception et la création de toute la communication, Génération Acoustique et la Banda, Jean-Lou L'GABELOU, le géant douanier, la Communauté de Communes du Sud-Avesnois/Éric SANGNIER pour la sérigraphie, le Département du Nord et son service voirie, Frédéric VANCANNEYT et les Services Techniques de la Commune d'Anor particulièrement impliqués pour les différents aménagements, Monsieur et Madame DURONSOY, Monsieur et Madame ALAVOINE, et Bernard BAILLEUL, Adjoint en charge de la coordination de l'événement.

Il n'est pas très impressionnant, c'est vrai, car ce n'est pas un mont, mais le Plateau d'Anor. L'Ardenne belge débute juste derrière !

Anor cumule d'autres records régionaux : C'est la seule commune de la Région du Bassin Parisien, arrosée par l'Oise, la commune la plus au sud de la Région, à 202 km de Dunkerque, l'unique commune sous le 50^e parallèle Nord...

Le territoire inclut le point culminant du département du Nord avec 271 mètres d'altitude dans le bois de Saint-Hubert, près de la frontière belge, au lieu-dit « le Point du Jour ».





Jours de passage de votre collecte de verre

Dorénavant, votre bac sera collecté une fois par mois, vous trouverez ci-dessous les dates de passage pour l'année 2024 et 2025

- Mercredi 3 Janvier 2024
- Mercredi 7 Février 2024
- Mercredi 6 Mars 2024
- Mercredi 3 Avril 2024
- Mercredi 8 Mai 2024
- Mercredi 5 Juin 2024
- Mercredi 3 Juillet 2024
- Mercredi 7 Août 2024
- Mercredi 4 Septembre 2024
- Mercredi 9 Octobre 2024
- Mercredi 6 Novembre 2024
- Mercredi 4 Décembre 2024
- Mercredi 8 Janvier 2025
- Mercredi 5 Février 2025
- Mercredi 5 Mars 2024
- Mercredi 9 Avril 2025
- Mercredi 7 Mai 2025
- Mercredi 4 Juin 2025
- Mercredi 9 Juillet 2025
- Mercredi 6 Août 2025
- Mercredi 3 Septembre 2025
- Mercredi 8 Octobre 2025
- Mercredi 5 Novembre 2025
- Mercredi 3 Décembre 2025

Afin d'optimiser au mieux la collecte et de respecter nos agents, nous vous invitons à présenter votre bac de collecte poignée face à la route et avec un taux de remplissage au minimum de 50%



Simplification du tri on fait le point !

Depuis le 1^{er} octobre 2023 la communauté de communes Sud-Avesnois vous informe que **tous les emballages et tous les papiers se trient**

Trier davantage, c'est viser un impératif majeur pour tous : réduire les déchets.

Engagée dans la transition écologique, la Communauté de Communes du Sud-Avesnois concentre ses efforts sur un objectif crucial : réduire les déchets. Pour cela, deux approches combinées : produire moins de déchet en général et trier pour recycler davantage et ainsi réduire le volume du bac à ordures ménagères.

Simplifier le geste de tri en ouvrant le bac de collecte sélective à tous les emballages, ÇA MARCHE !

EN PRATIQUE

Depuis le 1^{er} octobre 2023, vous pouvez jeter dans votre bac de tri **tous les emballages et tous les papiers sans les imbriquer et en vrac :**

- Tous les emballages en plastique (plastique souple type sachets et films, pots de yaourts, barquettes, boîtes...)
- Tous les emballages en métal (capsule café, plaquette de médicaments vide, capsule bouteille)
- Tous les papiers et briques alimentaires.

Un enjeu aussi bien environnemental que financier !



Les Horaires de vos déchetteries
L'accès aux deux déchetteries est maintenant possible pour tous les habitants

À partir du 20 avril 2022

Déchetterie de Fourmies
Du 1^{er} janvier au 31 décembre

du mardi au vendredi de 11h à 18h
le samedi de 10h à 12h et de 13h à 18h
les dimanches pairs de 10h à 13h

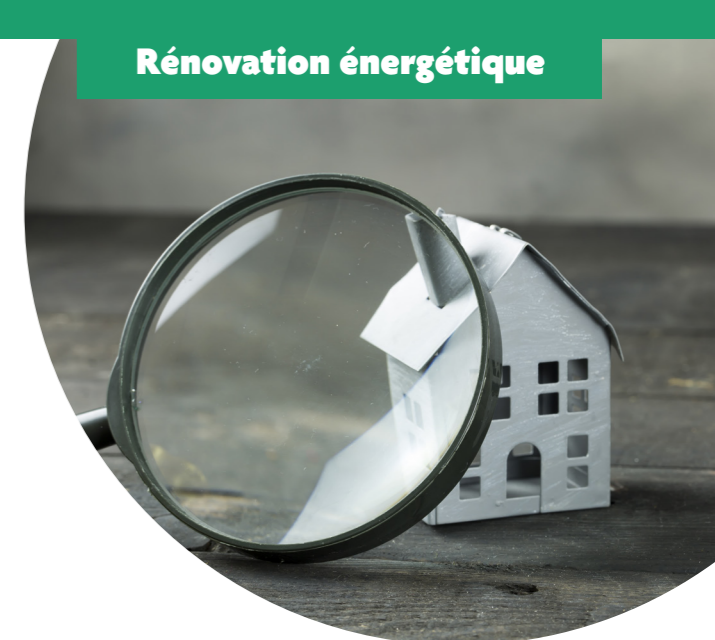
Fermée le lundi et les dimanches impairs

Déchetterie d'Ohain
Du 1^{er} janvier au 31 décembre

le mardi, Jeudi, vendredi de 8h à 14h
le mercredi de 11h à 18h
le samedi de 10h à 12h et de 13h à 18h

Fermée le lundi et le dimanche

Vous souhaitez plus d'informations, contactez-nous par mail : st@cc-sudavesnois.fr par téléphone : 03 27 60 65 24



Les aides 2024 à la rénovation énergétique à la hausse



Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'Etat a augmenté son effort financier aux propriétaires pour la rénovation énergétique et l'adaptation de leur maison. Vous pouvez réaliser des travaux dans votre logement à plusieurs étapes de votre vie pour répondre à vos besoins et vous permettre de :

- vivre dans un logement plus confortable;
- réaliser des économies sur vos factures d'énergie;
- adapter votre logement à votre âge ou votre handicap.

En réduisant vos consommations d'énergie, en installant des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire qui fonctionnent avec des énergies renouvelables, vous limitez aussi les émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique.



En adaptant votre logement à vos besoins, vous restez autonome quel que soit votre âge ou votre handicap et vous prévenez d'éventuelles chutes.

En réhabilitant des logements existants, en réinvestissant des logements vacants, vous contribuez également à la lutte contre l'artificialisation des sols et à la préservation des terres agricoles.

Pour financer vos travaux, vous pouvez bénéficier d'aides financières de l'Etat, des collectivités territoriales et des fournisseurs d'énergie pouvant monter jusqu'à 90% de 70 000€.

La communauté de communes Sud-Avesnois a reconduit pour un an son **Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux** en collaboration avec les communautés de communes du Pays de Mormal et du Cœur de l'Avesnois.

Le programme 2024 permettra :

➤ Un financement de l'opérateur SOLIHA Sambre Avesnois qui accompagnera les propriétaires dans la constitution de leur dossier et réalisera l'évaluation énergétique des logements



➤ Des subventions supplémentaires financées par la communauté de communes et la commune d'Anor pour les propriétaires anoriens.



➤ Un contrôle des devis, travaux et factures par l'opérateur de l'ANAH.

Des questions ? N'hésitez pas à contacter le guichet unique de l'habitat (informations gratuites service public)

Marie-Alice CANONNE
Conseillère France Rénov'
marie-alice.canonne@parc-naturel-avesnois.com
07 50 72 00 20



Agence nationale des titres sécurisés



point-justice
informer, orienter, aider



« La Maison France-Services » à consommer sans modération

À Anor, je suis accompagné(e) pour effectuer mes démarches administratives en ligne. Le bouquet de services va passer au 1^{er} janvier 2024 de 9 à 11 partenaires en ajoutant :

- Le dispositif « **chèque-énergie** » porté par le ministère de la Transition Energétique.
- Les dispositifs « **MaPrimeRénov'** » et « **MaPrimeAdapt'** » portés par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Rappelons les 9 services au quotidien et les documents indispensables auxquels je dois penser pour mes démarches

POUR L'ASSURANCE MALADIE (CPAM-AMELI.FR)

- Mon numéro de sécurité sociale (carte vitale)
- Mon code confidentiel (compte AMELI)
- Ma carte d'identité en cours de validité

POUR LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

- Particulier ou exploitant : numéro de sécurité sociale (carte vitale)
- Entreprise : numéro de SIRET (14 chiffres)
- Une adresse mail valide ou un numéro de téléphone portable afin de recevoir le mot de passe provisoire lors de la création de mon espace
- Mot de passe confidentiel (à personnaliser lors la première connexion)

POUR LE PÔLE EMPLOI

- Mon numéro d'identifiant Pôle Emploi
- Mon mot de passe confidentiel
- Ma carte d'identité en cours de validité
- Mon CV imprimé ou sur clé USB (si nécessaire)

POUR LES TITRES SÉCURISÉS DE L'ÉTAT (ANTS)

- Mon identifiant ANTS
- Mon mot de passe confidentiel
- Ma carte d'identité en cours de validité

POUR LES FINANCES PUBLIQUES/IMPÔTS (DGFIP)

- Mon numéro fiscal
- Mon mot de passe confidentiel
- Mon numéro d'accès en ligne (pour création de compte)
- Mon revenu fiscal de référence (pour création de compte)
- Mon dernier avis d'imposition
- Ma carte d'identité en cours de validité

POUR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

- Mon numéro d'allocataire (sur courrier CAF)
- Ma carte d'identité en cours de validité

AU BUREAU DE POSTE D'ANOR

LA POSTE
9 Rue Georges Clémenceau
59186 ANOR

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : de 10h à 12h
Mardi, Jeudi, Vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h15
Mercredi : de 9h à 12h
Samedi : de 9h à 12h

03 27 53 69 88

anor@france-services.gouv.fr

POUR LA DÉFENSE DES DROITS (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

- Ma carte d'identité en cours de validité

POUR L'ASSURANCE RETRAITE (CARSA)

- Mon numéro de sécurité sociale (carte vitale)
- Mon mot de passe confidentiel
- Ma carte d'identité en cours de validité

Devenez propriétaire avec le prêt social location-accession



Vous souhaitez acquérir un nouveau logement à prix abordable tout en ayant la possibilité de l'essayer ? Devenez propriétaire avec le « Prêt Social Location Accession » (PSLA)

Qu'est-ce que le prêt social location-accession ?

Le PSLA est un dispositif d'accession à la propriété qui permet à des ménages sous plafonds de ressources de devenir propriétaires de leur résidence principale, à prix maîtrisé avec un statut de locataire accédant. Si vous le souhaitez, vous pouvez donc acheter le logement après l'avoir occupé quelques mois, grâce à la levée d'option (à partir du 6^e mois jusque 36 mois maximum).

Comment fonctionne le prêt social location-accession (PSLA) ?

2 phases :

- Une phase locative : l'accédant occupe le logement et acquitte une redevance. Celle-ci est composée d'une indemnité d'occupation (part locative) dont le montant est plafonné en fonction de la surface du logement plus annexes et d'une épargne (part acquisition) qui sera à l'issue de la 1^{ère} phase déduite au prix de vente.
- Une phase acquisitive qui intervient à l'issue de la 1^{ère} phase. Lorsque l'accédant le souhaite, il peut alors lever son option d'achat et devenir propriétaire du logement.

Concrètement sur Anor deux opérations PSLA

Une première de 3 logements à l'écoquartier de la Verrerie Blanche et une seconde Rue de Trélon de 4 logements à l'initiative de l'Avesnoise.

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ
(ou une personne de votre connaissance)

contactez le
03 27 69 70 70
commercial@groupe-sai.fr

ou le service urbanisme de la Mairie d'Anor au
03 27 59 51 11
contact-mairie@anor.fr

NOUVELLE ORGANISATION DE VOS SERVICES DE PROXIMITÉ FOURMIES

Pour tout renseignement concernant vos impôts ou vos factures locales :

FRANCE SERVICES	PERMANENCES
Fourmies Maison des associations - Place de Verdun 59610 Fourmies Lundi : 9h00 - 12 h 00 / 13h30 - 16h30 • Mardi : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30 Mercredi : 9h00 - 12 h 00 • Jeudi : 9h00 - 12 h 00 / 13h30 - 16h30 Vendredi : 9h00 - 12 h 00	Fourmies Hôtel de ville Place de Verdun 59610 Fourmies Périodicité : Hebdomadaire Sur RDV (sans en période déclarative et de réception des avis) Horaires : chaque lundi de 14h00 - 16h30
Anor 9 Rue Georges Clémenceau 59186 Anor Lundi : 10h00 - 12h00 • Mardi : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h15 Mercredi : 9h00 - 12h00 • Jeudi : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h15 Vendredi : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h15 • Samedi : 9h00 - 12h00	Étrœungt Hôtel de ville 3 Place de la Mairie 59219 Étrœungt Périodicité : Bimensuelle Sur RDV Horaires : un mardi sur deux de 14h - 16h

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS

AVESNES-SUR-HELPE
Plateau Chermault BP 30211
59363 AVESNES SUR HELPE CEDEX
Horaires d'accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h15 à 12h30
Fermeture : l'après midi

Pensez à prendre rendez-vous : sur impots.gouv.fr (depuis votre espace particulier ou via la rubrique Contact) ou par téléphone.

Nos services restent joignables :

POUR VOS QUESTIONS SUR VOS FACTURES LOCALES 03 27 56 32 00	POUR VOS QUESTIONS SUR VOS IMPÔTS Par téléphone : 0 809 401 401 (service gratuit 7j/7) de 8h30 à 19h Par messagerie dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
sgc.avesnes-sur-helpe@dgif.finances.gouv.fr	Sur payfip.gouv.fr pour payer (ou le site indiqué sur la facture)

Paiement chez un buraliste agréé :

1 Vérifiez que votre avis, comporte :
- un QR code
- la mention « payable auprès d'un buraliste » dans les modalités de paiement

2 Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité

Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des finances publiques ou sur le site impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

ANOR : De nombreuses espèces protégées

Le milan royal (Milvus milvus)



DESRIPTIF

- POIDS** de 800 à 1600 grammes
- ENVERGURE** 145 à 170 centimètres
- DURÉE DE VIE** record de 26 ans
- NOMBRE DE NICHÉES** 1
- NOMBRE D'ŒUFS** 2 à 3 œufs
- POPULATION** 2340 à 3020
- NID** plateforme faite de branchages

Le Milan royal est un rapace d'envergure importante. Sa silhouette est fine et allongée. On le reconnaît facilement grâce à sa longue queue rousse triangulaire, profondément échancrée contrairement à son cousin le Milan noir.

Son habitat de vie est composé de zones agricoles ouvertes où l'on retrouve des pâturages entrecoupés de bosquets et de boisements. Il niche d'ailleurs exclusivement en milieux forestiers le plus généralement sur un Chêne ou un Hêtre.

Concernant son alimentation, il est opportuniste et se nourrit notamment de proies mortes qu'il collecte derrière les faucheuses dans les prairies dans le bocage. Il recherche son alimentation en cerclant dans le ciel, en pratiquant le vol à faible hauteur ou en se perchait sur des clôtures. Il peut également parfois marcher dans les prairies à la recherche de lombrics.

Il migre de façon partielle et les oiseaux qui se reproduisent chez nous au printemps se dirigent essentiellement en automne vers l'Espagne ou le Sud de la France.

Afin de favoriser sa présence il est nécessaire de ne pas le perturber lors de la saison de reproduction et de favoriser la pratique extensive des prairies. La commune d'Anor a eu l'occasion d'accueillir un couple milan royal en 2023 qui a donné naissance à 2 oisillons.

A noter que la coupe de bois programmée a été annulée et le site sanctuarisé.

La chevêche d'Athéna (Athene noctua)

De couleur gris brun avec des tâches blanches sur son corps, la Chevêche possède des yeux brillants et un iris jaune vif caractéristique.

Son chant ressemble à un miaulement répétitif.

Elle se nourrit de petits rongeurs mais également de gros insectes (coléoptères, hannetons...), de vers de terre et parfois de passereaux.

La Chevêche affectionne particulièrement le bocage, les vergers hautes tiges et les prairies. On peut la retrouver aux abords de nos villages. Elle recherche notamment de vieux Charmes, Chênes et Saules têtards dont le tronc offre souvent de belles cavités pour s'abriter et se reproduire. Elle élit également parfois domicile dans des bâtiments agricoles, des combles de maison ou des granges.

Espèce commune jusque dans les années 1950, elle se fait aujourd'hui de plus en plus rare. Les populations étant fortement impactées par la dégradation des milieux et des habitats dans lesquels elle vit.

L'arrachage d'éléments arborés, la diminution des prairies, la circulation routière et l'utilisation de pesticides sont les facteurs principaux de sa régression.

A noter qu'il s'agit de la seule Chouette que l'on peut facilement observer de jour durant l'été. Elle est souvent perchée sur un piquet ou sur un toit.

L'écoquartier de la Verrerie Blanche a la spécificité de l'accueillir et de lui faire la part belle avec l'installation de nichoirs spécifiques.



DESRIPTIF

- POIDS** de 150 à 200 grammes
- ENVERGURE** 54 à 58 centimètres
- DURÉE DE VIE** record de 16 ans
- NOMBRE DE NICHÉES** 1
- NOMBRE D'ŒUFS** 3 à 6 œufs
- POPULATION** En France, entre 11 000 et 35 000 couples
- NID** cavités naturelles ou artificielles

Le cincle plongeur (Cinclus cinclus)



DESRIPTIF

- POIDS** de 45 à 75 grammes
- ENVERGURE** 30 centimètres
- DURÉE DE VIE** record de 10 ans
- NOMBRE DE NICHÉES** 2
- NOMBRE D'ŒUFS** 4 à 6 œufs
- POPULATION** 5 à 11 couples en Avesnois
- NID** Boule composée de mousses, d'herbes sèches et de feuilles

Le Cincle plongeur également dénommé merle d'eau est le seul oiseau à se déplacer en marchant sous l'eau afin de capturer ses proies composées d'invertébrés aquatiques (insectes, mollusques, crustacés...) qu'il trouve sous les cailloux des cours d'eau.

Il est facilement reconnaissable à sa forme rondelette, sa couleur brun-roux et son plastron blanc. Afin de faciliter ses déplacements aquatiques il est doté d'une membrane qui lui protège les yeux quand il est immergé.

C'est une espèce plutôt à affinités montagnardes qui aime les cours d'eau avec une eau claire et des courants importants. Il est très rare de le rencontrer en région Hauts-de-France, et dans le département du Nord.

Sur le territoire du Parc Naturel Régional de l'Avesnois le nombre de couples est estimé entre cinq et onze couples.

Il niche généralement sous nos contrées dans les fissures et les anfractuosités des ouvrages (pont, vannage, mur de soutènement...) situés sur les rivières et les ruisseaux. Son nid est composé majoritairement de mousses agrémentées de feuilles et d'herbes sèches.

La commune d'Anor a le privilège de l'accueillir sur ses cours d'eau et vous aurez donc peut-être un jour la surprise de le découvrir perché sur un caillou avant qu'il effectue un plongeon pour capturer ses proies.

L'hirondelle de fenêtre (delichon urbicum)

L'Hirondelle de fenêtre est une espèce commensale (qui vit près de l'homme). Comme son nom l'indique elle utilise généralement les rebords supérieurs des fenêtres pour installer son nid, mais également le château d'eau d'Anor (dont les travaux de peinture ont dû être décalés afin de permettre la nidification).

Elle se nourrit d'insectes, notamment de moustiques, fourmis et pucerons. Cette espèce protégée présente une forte régression au niveau européen depuis une vingtaine d'années due à la destruction directe de ses nids, à la diminution de la ressource alimentaire.

Comme toute espèce protégée son habitat de reproduction l'est également. Cette espèce migratrice de longue distance arrive dans nos contrées en mars pour nous quitter en septembre afin de regagner ses quartiers d'hiver dans une zone allant du Sahel jusqu'à l'Afrique du Sud.

L'espèce étant bien présente sur la commune, vous avez de grandes chances d'admirer au printemps ce magnifique oiseau chassant les insectes dans le ciel anorien. La commune d'Anor se mobilise depuis plusieurs années en réalisant des aménagements spécifiques sur les bâtiments publics afin de préserver l'espèce.



DESRIPTIF

- POIDS** de 15 à 25 grammes
- ENVERGURE** 30 centimètres
- DURÉE DE VIE** record de 14 ans
- NOMBRE DE NICHÉES** 2
- NOMBRE D'ŒUFS** 3 à 4 œufs
- POPULATION** environ 2 millions
- NID** Hémisphère composée de boulettes de boue



36 rue Pasteur
59186 ANOR
03 27 59 36 36
le36@ville-anor.fr
Le 36 Anor

Les ateliers du 36

► Wendy's Tea Time

Venez discuter, échanger en anglais tous les jeudis hors-vacances 17h > 18h puis 18h > 19h avec Wendy Par groupe de 12 participants sur inscriptions Le 36 03 27 59 36 36 ou sur 36@ville-anor.fr

► Atelier des Aînés

Organisé tous les jeudis hors-vacances par le Club des Aînés 14h > 16h30 • 10/12 participants de 65 ans et +
Amicale des Aînés,
Monsieur Vital WAIRY au 06 10 95 73 75

► Atelier Mémoire

Organisé tous les vendredis hors-vacances par le CSC de Fourmies dans le cadre de l'opération « Bien vieillir ensemble » 14h > 16h30 • 12 à 16 participants de 65 ans et +
CSC de Fourmies
Madame DUMAS au 03 27 60 81 81

► Soirée jeux de société et/ou jeux vidéo

Venez découvrir nos jeux en ludothèque lors de ces soirées à thème Chaque vendredi avant les vacances 19h > 22h • de 6 à 99 ans (-10 ans accompagné) avec Samuel
Réservation et infos au 03 27 59 36 36 ou sur 36@ville-anor.fr



Retour en images

Marche Nordique avec Isabelle FORTIN - Action Equilibre et mieux être

Colis des aînés

Cette année encore le Comité Communal d'Action Sociale de la Commune d'Anor a procédé à la distribution de 420 colis à nos aînés âgés de plus de 68 ans. Lors de cette distribution, les élus ont été accueillis chaleureusement par nos aînés qui ont également reçu 2 bons d'achat à valoir chez les commerçants anoriens.



Atelier prévention santé avec Julien CATELAIN - CSAPA - Action équilibre et mieux être



Final de la Semaine Bleue 14 octobre 2023



Répétition chorale éphémère Semaine Bleue

Voyage à la mer 24 août 2023 - Berck Plage



◆ Médi@pass partout !

Bibliothèque À DOMICILE

Vous avez des difficultés pour vous déplacer ?

Vous aimez lire, écouter de la musique, regarder des films... mais ne pouvez plus vous rendre en médiathèque ?

La communauté de communes Sud-Avesnois et le réseau médi@pass ont la solution !

Depuis le 1er septembre, un service de portage à domicile est proposé. Un agent du réseau médi@pass vous apporte les documents (livres, magazines, CD, DVD) de votre choix, selon vos goûts et vos envies. Des ressources adaptées (livres en grand caractères, livres lus, lecteurs de livres audio) vous seront également proposées.

Si ce service gratuit vous intéresse, contactez Célia Delobelle, chargée du portage à domicile, au 07 87 68 67 87.

CCSA.RESEAU.BIBLI.FR

Anor LE 36 ZOOM

sur l'atelier d'accompagnement et d'inclusion numérique



N'ayez plus peur de l'informatique et du numérique ! **Face-Thiérache** vous attend et vous propose un accompagnement personnalisé

tous les lundis (hors-vacances)
de 15h à 16h30
au « 36 » (espace du haut)

Un ordinateur vous sera confié (si vous n'en avez pas), pour vous informer, vous sensibiliser, pour vous aider progressivement.

Vous pourrez créer votre adresse mail, apprendre à enregistrer, à envoyer vos photos, utiliser la vidéo pour échanger avec vos proches (enfants, petits-enfants, amis...) Que du bonheur ! N'hésitez pas

Renseignements
03 27 59 36 36

Permanences sociales et de vie quotidienne

Pour vous aider dans vos démarches et dans le cadre d'un partenariat avec la commune, plusieurs organismes tiennent des permanences régulièrement

- Tous les mardis
FACE THIÉRACHE
Permanence Médiation Sociale
8h30 > 12h sur RDV
- Le dernier vendredi de chaque mois
Mairie d'Anor
14h > 16h30 sur RDV
- Tous les jeudis
Service insertion CSC Fourmies
9h > 12h et 14h > 16h30 sur RDV

Entretien voirie communale Rue de la Chapelle Blanche ▶

Depuis plusieurs années, la commune a mis de côté l'entretien de la voirie communale privilégiant d'autres investissements.

À partir de 2023, l'objectif affiché est d'effectuer une rénovation chaque année !

Les travaux réalisés par l'entreprise De Barba ont duré 1 semaine courant novembre.

Les services techniques ont assuré quant à eux la finition des bas-côtés. 900 mètres linéaires de voirie ont ainsi pu être rénovés pour un coût de 64 362,00 € HT subventionné en partie par le département du Nord.



Création de la sente piétonne Rue d'Hirson ▶

Les élus se sont engagés à sécuriser les déplacements piétons des riverains et des marcheurs à partir de l'entrée de la rue d'Hirson en venant de Mondrepuis.

Après avoir réalisé un bordurage coulé cet été par entreprise, les services techniques ont procédé à la création d'une sente piétonne, écologique (infiltration des eaux de pluie et de ruissellement et alimentation des plantations voisines).

Un linéaire de haies sera planté entre la sente et la bordure pour le printemps 2024.

La fin des travaux est prévue début du 2^e trimestre 2024, dans l'attente qu'ENEDIS déplace un poteau gênant.



◀ Circuit Jean-Lou L'Gabelou

Dans le but de mettre en lumière le point culminant du Département du Nord, la commune a souhaité créer un circuit de randonnée sur le thème de Jean-Lou L'Gabelou, notre légendaire douanier, à partir de l'ancienne école du Point du Jour.

Le chemin a été réalisé par les services techniques avec la pose de panneaux et la réalisation d'aménagements touristiques. (Service sérigraphique de la CCSA - Éric SANGLIER)

◀ Relamping des bâtiments communaux

Au cours du second semestre 2023, les services techniques ont procédé à la rénovation complète des éclairages de la salle des fêtes, du gîte communal et de la restauration scolaire.

Actuellement, des travaux sont en cours à la mairie.

Cela permettra de réaliser des économies d'énergie grâce à l'installation de pavés led.



Installation domotique chaudière ▶

Afin de réaliser des économies d'énergie dans une période où leur coût a flambé, la commune a confié à la société DERTES la fourniture et la pose de systèmes de régulation des chaudières sur les 2/3 de son parc immobilier.

L'objectif est de gérer les températures à distance au regard des périodes d'occupation des différents bâtiments.



Création d'une rambarde au 36 ▶

Afin d'améliorer l'accessibilité des usagers et des piétons, une rampe d'accès a été conçue et posée par les services techniques le long du trottoir rue Pasteur (en face du 36).

Prochainement un banc sera installé pour atténuer la forte montée.



◀ Salle du Point du Jour

La commune a profité des travaux de mise en accessibilité de la salle Eric PETINIAUD en effectuant un rafraîchissement complet.

Les services techniques ont rénové toute la partie intérieure (carrelage, peinture, éclairage, sanitaires).

◀ Réfection du ruisseau des Anorelles

En partenariat avec le SIABOA, la commune a souhaité remettre à ciel ouvert une partie du ruisseau des Anorelles.

Les drains vétustes ont été retirés et un rééquilibrage du ruisseau a été effectué.

L'objectif, au-delà d'être écologique, est de permettre aux habitants de se réapproprier le cours d'eau et de réduire les problèmes d'inondation liés à la saturation du tronçon couvert.



◀ Remise en état de l'aire de convivialité du gîte

Les services techniques ont effectué une remise en état du terrain stabilisé dédié au gîte communal après les ruissellements conséquents de 2022.



Animations & festivités à venir...

Dimanche 3 mars 2024

LOTO organisé par l'Association Festiv'Anor
13h30 Salle des Fêtes Robert Dubar
 (ouverture des portes à 10h30)



Samedi 16 mars 2024

OPÉRATION HAUTS-DE-FRANCE PROPRES

Organisée par la Municipalité
 et l'Association Anim'Express Team

9h00 Rendez-vous Place de l'Église à Anor

SPECTACLE GRATUIT DES FASHION DANCE

15h00 Salle des Fêtes Robert Dubar



Samedi 23 mars 2024

PIÈCE DE THÉÂTRE

Organisée par l'Association Le P'Tit Trélanor
20h00 Salle des Fêtes Robert Dubar



Samedi 30 mars 2024

LE MARCHÉ DES P'TITS PRODUCTEURS

Organisé par la Municipalité
 et l'Association À la croisée des savoir-faire

9h30 à 13h00 Écoquartier de la Verrerie Blanche



Lundi 1er avril 2024

GRANDE CHASSE AUX ŒUFS

Organisée par la Municipalité

10h30 Résidence le Clos des Forges



Samedi 6 avril 2024

REPAS ANNÉES 80

Organisé par l'Association Fashion Dance

19h00 Salle des Fêtes Robert Dubar



Dimanche 7 avril 2024

BROCANTE

Organisée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers

8h00 à 18h00 Place du 11 Novembre